

Conditions Générales de Vente Service FaxExpert

Le présent accord (ce Contrat) est établi par et entre la société SOFTALYS (propriétaire de la marque commerciale FaxExpert®), enregistrée au Tribunal de Commerce de Basse Terre sous le N° RCS 389 394 859 et le Souscripteur (dénommé ici «vous» ou «le Souscripteur») pour la fourniture de services de télécopie par Internet et d'options associées, aux conditions établies ci-dessous.

FaxExpert®, SOFTALYS.com, Service(s) SOFTALYS, Service(s) SOFTALYS.com désignent l'ensemble des services de la société SOFTALYS, accessibles sur le site www.faxexpert.com www.softalys.com ou sur tous les sites d'une marque détenue par SOFTALYS

Les Services s'adressent à des professionnels. En conséquence ce Contrat s'adresse à des professionnels et est exonéré de toute protection réglementaire spécifique au consommateur.

Le(s) fournisseur(s) télécom, dénommé(s) ci-après Fournisseur(s), désigne tout tiers avec lequel la société SOFTALYS a contracté en vue d'obtenir l'accès à ses ressources de télécommunications ou qui fournit des services sur son réseau en relation avec les Services fournis par la société SOFTALYS au Souscripteur dans le cadre de ce Contrat.

La société SOFTALYS peut être contactée en utilisant les formulaires de contact en ligne sur le site www.faxexpert.com. Toute réclamation concernant le Service doit être signalée par ce moyen. Toute demande faite par un autre moyen de communication (téléphone, courrier, etc.) ne pourra être prise en compte.

1. Souscription à nos services

Toute souscription entraîne l'ouverture d'un compte. La souscription initiale se fait pour un forfait qui comporte :

- L'activation d'un compte pour une durée prédéfinie, ce qui comprend, pour les comptes envoi et réception, la location d'un numéro de téléphone auquel le Souscripteur pourra recevoir des télécopies de la part de ses correspondants.
- Eventuellement, en fonction des forfaits, un montant prépayé de services payants, notamment pour l'envoi de copies de documents de son ordinateur vers des télécopieurs.
- Eventuellement, en fonction des définitions des forfaits, un certain nombre de services optionnels supplémentaires.
- Dans le cas de forfaits à crédit mensuel reportable, le crédit non consommé un mois vient s'ajouter au crédit disponible le mois suivant. Le crédit n'est reportable qu'une

fois. Le crédit reporté du mois précédent n'est utilisable qu'une fois que le crédit du mois courant est épuisé, et n'est donc pas reportable au mois suivant.

- Dans le cas de forfaits illimités, l'utilisation du service est restreinte à un seul envoi à un seul destinataire à la fois comme sur un équipement fax classique. Durant le traitement d'un envoi les nouvelles demandes d'envoi seront rejetées par le système.

Par la suite, le Souscripteur peut prolonger sa durée de souscription, augmenter le montant prépayé de services payants associés à son compte, souscrire à de nouvelles options.

Pour être souscripteur d'un ou plusieurs Service(s) de FaxExpert®, le Souscripteur doit soit disposer d'un code unique de souscription qui lui aura été remis lors d'une campagne promotionnelle ou par un tiers commercialisant les Services SOFTALYS, soit :

- sélectionner un ou plusieurs Service(s) sur le site www.faxexpert.com;
- remplir l'ensemble des champs obligatoires figurant sur le formulaire d'inscription en ligne;
- régler le montant TTC du/des forfait(s) choisi(s).

Si le Souscripteur dispose d'un code unique de souscription au Service, celui-ci doit être saisi en ligne sur le site www.faxexpert.com ainsi que les champs obligatoires l'identifiant. Le code unique donne accès à un forfait de services qui a été prépayé. Les Services obtenus par l'intermédiaire d'un code ne peuvent être modifiés.

Le Souscripteur ne peut étendre ou changer les paramètres de sa souscription qu'après avoir effectué la souscription initiale. Cette extension se fait par l'achat soit en ligne soit à l'aide d'un code unique de Services supplémentaires ou de prolongation de durée de souscription. Le code unique de souscription est automatiquement reconnu par le système comme code d'extension de souscription s'il est utilisé à partir d'un compte en cours de validité.

IMPORTANT : dans le but de simplification du renouvellement des Services pour nos clients, tout paiement par carte bancaire ou par PayPal donne lieu à l'activation du Renouvellement Automatique du Service par tacite reconduction à échéance. Le montant et la date du prochain prélèvement sont indiqués lors de la mise en place du Renouvellement Automatique, puis après chaque prélèvement. Pour désactiver le Renouvellement Automatique, le Souscripteur désactivera l'option dans les Paramètres de son compte (section Moyens de Paiement).

A tout moment, le Souscripteur peut prolonger sa durée de souscription et souscrire à des services supplémentaires, à partir de son compte accessible en ligne.

Les frais éventuels (abonnements à la connexion Internet, etc.) induits par la Souscription à nos Services et l'utilisation de ceux-ci sont à la charge du Souscripteur.

Le Souscripteur garantit que les données qu'il/elle communique sont exactes et conformes à

la réalité. Il s'engage à les remettre à jour régulièrement et à informer les équipes de FaxExpert® sans délai en cas de modification des données qu'il a communiquées lors de son inscription et, le cas échéant, à procéder lui-même aux dites modifications.

Toutes les informations concernant l'utilisation des Services de FaxExpert® sont données sur le site www.faxexpert.com. Pour tous renseignements complémentaires, les Souscripteurs peuvent contacter le service client en utilisant le formulaire de contact en ligne. Le service client ne fonctionne que dans les langues spécifiées sur le formulaire de contact, la réponse à des messages rédigés en d'autres langues n'est pas garantie.

FaxExpert® se réserve le droit de changer le mode d'utilisation et les conditions générales de vente de ses Services à tout moment et sans préavis. Toute modification des conditions générales de vente s'appliquera aux clients existants dès leur acceptation lors d'une nouvelle souscription aux Services.

2. Conditions de paiement de nos services

2.1 Cas général

Le Souscripteur doit payer l'ensemble du montant tarifaire indiqué pour un forfait ou pour une option pour utiliser le Service SOFTALYS. Les tarifs sont en permanence actualisés sur notre site web à l'adresse www.faxexpert.com.

Les services FaxExpert® sont encaissés d'avance en fonction des Services achetés à la souscription initiale ou lors d'achats supplémentaires (prolongation de la durée de souscription, services optionnels et payants supplémentaires...).

Un crédit de consommation pour des Services payants à l'acte, tels l'envoi des fax, SMS ou courrier postal ou la notification par SMS est provisionné par le Souscripteur. Si le crédit n'est pas suffisant pour obtenir un Service payant, le service est refusé jusqu'à ce que le crédit soit augmenté par le Souscripteur.

La société SOFTALYS se réserve le droit de modifier ses tarifs pour le Service sans rétroactivité (les montants réglés précédemment au changement de prix ne sont pas affectés). Les tarifs indiqués à un instant donné sur le site web www.faxexpert.com sont les tarifs en vigueur. Tout changement de prix de notre part s'applique :

- lors d'une nouvelle Souscription ;
- lors d'un renouvellement de Souscription ;
- lors d'un changement de forfait ou de Service(s) dans le cadre d'une Souscription en cours.

La société SOFTALYS propose le paiement sécurisé par carte bancaire à l'aide des outils sécurisés mis à disposition par ses partenaires bancaires. La banque partenaire et le prestataire technique habilité et certifié PCI-DSS qui reçoivent les paiements garantissent la confidentialité des données échangées entre le Souscripteur et le serveur de paiement (numéro et date de validité de la carte bancaire, saisie du cryptogramme visuel). SOFTALYS

garantit que seuls la banque et le fournisseur technique des moyens de paiement auront connaissance des informations concernant la carte de crédit.

La société SOFTALYS ne pourra être tenue responsable de tout problème lié aux paiements par carte bancaire réalisés à l'aide des outils des partenaires bancaires, quel que soit le problème, antérieur ou postérieur à la Souscription. Le Souscripteur est tenu de ne pas engager la responsabilité de la société SOFTALYS en cas de problème, quel qu'il soit, antérieur ou postérieur à la Souscription.

La commande/Souscription validée par le Souscripteur ne sera considérée comme effective que lorsque les centres de paiement bancaire concernés auront donné leur accord. En cas de refus desdits centres, la souscription sera automatiquement annulée.

L'offre FaxExpert® permet aussi de Souscrire aux Services et d'ouvrir un compte par l'utilisation d'un code unique de souscription. Le code de souscription est fourni par la société SOFTALYS à une tierce partie qui le commercialise. Un code de Souscription est unique et pourra être utilisé une seule fois pour la Souscription du service. Ceci étant, un Souscripteur peut utiliser plusieurs codes uniques de souscription, pour étendre les Services souscrits

La société SOFTALYS ne peut être en aucun cas responsable des conditions de souscription faisant objet de l'accord entre la tierce partie qui commercialise les services FaxExpert® et le Souscripteur.

Indépendamment du mode de paiement de la Souscription initiale aux services, tout client a accès à l'ensemble des services proposés par le site www.faxexpert.com. Les extensions ultérieures de Services sont également payables par tous les moyens proposés sur le site, au tarif en vigueur au moment du paiement, sans lien avec le canal ou la date de souscription initiaux.

2.2 Cas particulier des forfaits à crédit reportable ou illimité

Les prix et les modalités de Souscription à cette catégorie de Services peuvent être définis sur les sites de marques détenues par la société SOFTALYS. L'évolution tarifaire de ces services sera également disponible sur ces mêmes sites.

Pour la Souscription à ces Services, un moyen de paiement permettant le renouvellement automatique par prélèvement est exigé.

Pour interrompre sa Souscription aux Services à la prochaine échéance : le Souscripteur doit simplement envoyer par email une demande d'arrêt des services et doit recevoir une confirmation par email. A défaut de recevoir une confirmation par email de la société SOFTALYS, le Souscripteur doit envoyer un courrier recommandé à la société SOFTALYS pour demander l'arrêt du service.

Un Souscripteur à un forfait à crédit reportable ou illimité peut faire évoluer son offre à partir de la prochaine date d'échéance de paiement du Service. Pour cela il devra régler les

paramètres du renouvellement sur son espace en ligne ou bien il devra en référer au service client, avant cette date d'échéance.

3. Conditions de résiliation anticipée et de fin de contrat

Le contrat prend fin de lui-même à l'issue de la durée prépayée d'activation du compte, cette durée prépayée n'ayant pas été prolongée par le Souscripteur malgré l'information de clôture prochaine de comptes fournie par SOFTALYS sur l'e-mail du Souscripteur.

Le Souscripteur de même que la société SOFTALYS peuvent mettre un terme au service FaxExpert® à tout moment. Dans le cas où l'annulation anticipée serait demandée par le Souscripteur ou serait la suite d'un changement de cadre légal ou réglementaire, ou du non-respect de ces Conditions Générales de Vente par le Souscripteur, la société SOFTALYS ne rembourse pas le montant des forfaits des Services en cours d'utilisation, résiliés et/ou désactivés par FaxExpert® ou par le Souscripteur. Dans ce cas, le Souscripteur est tenu de ne pas engager de demandes de remboursement auprès des équipes de FaxExpert® quelles que soient les causes de la résiliation du contrat ou de la désactivation définitives du/des Service(s).

La société SOFTALYS se réserve le droit de refuser des commandes pour des nouvelles ouvertures de compte.

Il est cependant rappelé que dans tous les cas :

- aucune diminution de la durée de souscription n'est possible (hormis l'arrêt anticipé);
- tout arrêt d'adhésion au Service, anticipé ou non, n'entraîne aucun remboursement. En particulier, à la fin de la durée prépayée, le compte du souscripteur est fermé. Le solde du compte prépayé pour l'achat de services supplémentaires (envoi de télécopies, SMS, courrier postal...) est annulé et n'est pas remboursé au Souscripteur.

4. Responsabilités du Souscripteur

Le service FaxExpert® doit être utilisé uniquement dans un cadre légal. Le futur utilisateur reconnaît qu'il/elle ne doit pas utiliser le service FaxExpert® pour transmettre des informations illégales, nuisibles, diffamatoires, vulgaires, obscènes ou répréhensibles à un titre ou à un autre.

Le Souscripteur s'engage à s'assurer que les informations qu'il émet via le service FaxExpert® sont parfaitement légales et que leur contenu ne porte aucunement atteinte à la loi ou aux règles en vigueur dans le pays destinataire. Si son émission fax, SMS ou courrier postal ou sa diffusion de fax en masse est répréhensible ou sujette à des amendes légales, le Souscripteur reconnaît qu'il est seul responsable et confirme qu'il supportera seul les plaintes et les conséquences juridiques ou financières qui en découleraient.

Ni la société SOFTALYS ni ses Fournisseurs n'exercent aucun contrôle sur le contenu de

l'information véhiculée sur leurs réseaux. Dans le cas où la responsabilité de la société SOFTALYS ou d'un de ses Fournisseurs serait recherchée en raison d'un manquement, par le Souscripteur, aux obligations qui lui incombent, aux termes de la loi ou de ce Contrat, ce dernier s'engage à garantir et à indemniser la société SOFTALYS ou le Fournisseur contre toute condamnation prononcée à leur encontre, cette garantie couvrant tous les frais de justice, indemnités versées et honoraires d'avocat qui pourraient être mis à leur charge.

Le souscripteur a la responsabilité de vérifier que les numéros de destination de ses envois de fax sont habilités à la réception, il sera redevable aux tarifications en vigueur pour tout établissement de communication. Lors d'envois de SMS, de Fax, SOFTALYS ne peut pas vérifier l'existence du destinataire : tout envoi de SMS ou courrier postal effectué par FaxExpert est donc facturé au client qu'il aboutisse ou non (ceci exclut les envois interrompus ou en erreur pendant le traitement dans le système FaxExpert).

Le souscripteur qui choisit l'option de mail to fax est conscient que des éléments de sécurité de son compte vont transiter par Internet et qu'il lui appartient de les modifier suffisamment souvent. FaxExpert autorise par défaut tous les envois de mail to fax qui portent les bons éléments de sécurité, et ce dans la limite du crédit prépayé du compte.

5. Vie privée et protection des données du souscripteur

FaxExpert® respecte les normes les plus strictes de protection de la vie privée.

Le Souscripteur est amené à fournir des informations le concernant lorsqu'il souscrit aux Services FaxExpert. Les informations personnelles recueillies par FaxExpert® sont directement transmises par vous. Des informations minimales sont obligatoires pour valider la souscription (nom, prénom, adresse électronique). D'autres informations (adresse, société, téléphone etc.) restent optionnelles.

En outre, certaines informations non personnelles peuvent être recueillies comme la version du navigateur du Souscripteur ou de tout utilisateur (Netscape, Internet Explorer, etc.), le type de système d'exploitation utilisé (Windows 9x, NT, 7, 8, 8.1, 10, XP, 2xxx, Mac Os, Linux etc.) et l'adresse IP de l'ordinateur utilisé.

FaxExpert® est susceptible d'utiliser des cookies, destinés à stocker des informations identifiant le Souscripteur durant la consultation du site www.faxexpert.com afin de lui éviter d'avoir à les saisir de nouveau à chaque page consultée. Le Souscripteur dispose toutefois de la possibilité d'empêcher l'utilisation des cookies en modifiant les options de son logiciel de navigation sur Internet, la navigation sur www.faxexpert.com devenant moins aisée. Sur ce point, voir les conseils de modification de ces options selon le navigateur utilisé, accessibles dans la rubrique "vos traces" du site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : www.cnil.fr.

Les informations recueillies à votre sujet, lors de votre inscription à FaxExpert® et de vos Souscriptions à nos services, sont utilisées pour vous offrir nos différents Services. Toutes les précautions ont été prises sur nos bases de données pour archiver vos informations dans un environnement sécurisé. Seuls certains de nos employés ont accès à vos informations, qui

leur sont accessibles uniquement en cas de besoin. Les informations personnelles fournies lors de votre inscription ne seront pas accessibles à des tiers, ni transmises, ni vendues ou échangées.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en contactant notre service client par l'intermédiaire du formulaire de contact en ligne.

6. Exclusions de garantie et limitation de responsabilité

Les exclusions de garantie et les limitations de responsabilité listées ci-dessous se font dans le cadre de la loi qui régit le présent contrat de vente.

6.1. Garantie

Le Souscripteur reconnaît ici expressément qu'il utilise le Service FaxExpert® en toute connaissance de cause. Le service FaxExpert® est fourni avec le maximum de conscience professionnelle. La société SOFTALYS toutefois ne consent au Souscripteur aucune garantie particulière, mais mettra en œuvre toutes ses compétences pour obtenir les résultats les plus satisfaisants. La société SOFTALYS ne garantit pas que le service FaxExpert® corresponde exactement aux besoins du Souscripteur. Le Souscripteur reconnaît que les caractéristiques et les contraintes d'Internet ne permettent pas toujours de garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des transmissions de données sur le Net. La société SOFTALYS ne garantit pas la qualité des résultats obtenus par le service FaxExpert®, pas plus que la précision, ni la sûreté des communications ou des transmissions, ni l'altération éventuelle des données transmises par le Souscripteur, ni l'exactitude des informations obtenues par le truchement de FaxExpert®.

En particulier, le Service pourra être momentanément interrompu pour cause de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation. Dans la mesure du possible, FaxExpert® informera ses Souscripteurs préalablement à une opération de maintenance ou de mise à jour. Le Souscripteur renonce à rechercher la responsabilité de la société SOFTALYS au titre du fonctionnement et de l'exploitation des Services. Le Souscripteur comprend et reconnaît ici que toute information matérielle ou données téléchargées ou en tous les cas obtenues en utilisant le service FaxExpert® le sont à ses risques et périls et qu'il est le seul responsable des dommages éventuels sur son système informatique ou d'une perte de donnée consécutive à un tel problème. La société SOFTALYS n'assume en aucun cas aucune responsabilité en cas de destruction ou de perte des fax archivés ou de messages email. Aucune information aucun conseil, ni oral ni écrit obtenus par le Souscripteur de la part de la société SOFTALYS ou de ses services ne saura créer de garantie additive.

6.2. Limitation de responsabilité

En aucun cas la société SOFTALYS, ses fournisseurs, employés ou sous-traitants, y compris

ses Fournisseurs télécom, ne peuvent être tenus pour responsables d'un incident direct ou indirect, de dommages spécifiques ou consécutifs résultant d'une mauvaise utilisation ou de l'inexpérience à utiliser le service FaxExpert®. Aucun surcoût résultant de l'approvisionnement en matériel ou en services de substitution ne sera remboursable. Il en va de même pour les biens ou services achetés ou obtenus, pour les messages reçus ou les transactions réalisées par ou via le service FaxExpert® ou provenant d'une tentative d'utilisation non autorisée ou encore d'une altération des transferts ou données du Souscripteur. A ceci viennent s'ajouter, sans pour autant s'y limiter, les pertes et profits, les données et autres valeurs intangibles, même si la société SOFTALYS a pu à un moment quelconque être prévenue de la possibilité de tels dommages.

A l'ouverture d'un compte, chaque Souscripteur dispose d'un identifiant (son e-mail) et d'un mot de passe qui est strictement personnel et confidentiel, et qui ne devra pas être communiqué ni partagé avec des tiers.

La société SOFTALYS et/ou ses Fournisseurs ne disposant des moyens de s'assurer de l'identité des personnes s'inscrivant à ses Services, ils ne seront pas responsables en cas d'usurpation de l'identité d'un Souscripteur. En aucun cas, la société SOFTALYS et/ou ses Fournisseurs ne sauraient être tenus responsables par le Souscripteur de la perte et/ou du détournement de son identifiant et/ou mot de passe.

Le Souscripteur sera seul responsable de l'utilisation de ses éléments d'identification par des tiers ou des actions ou déclarations faites par l'intermédiaire de son compte, qu'elles soient frauduleuses ou non. Il garantit la société SOFTALYS et ses Fournisseurs contre toute demande à ce titre.

Par ailleurs, Si le Souscripteur a des raisons de penser qu'une personne utilise ses éléments d'identification ou son compte, il devra en informer immédiatement FaxExpert®.

En toute hypothèse, la responsabilité globale de FaxExpert® et d'un quelconque de ses Fournisseurs est limitée au montant effectivement versé par le Souscripteur pour la prestation faisant l'objet d'un manquement.

7. Propriété

Par acceptation des présentes, vous comprenez et vous être conscient que vous n'êtes pas le propriétaire du ou des numéros de téléphone que la société SOFTALYS vous attribue. Vous acceptez de même qu'à la clôture de votre compte FaxExpert® pour quelque raison que ce soit, ce numéro d'appel puisse être attribué immédiatement à un autre Souscripteur, et vous reconnaissez expressément que la société SOFTALYS ne sera pas responsable des inconvénients (pas plus que des dommages spécifiques) découlant d'une telle ré-affectation, et que vous renoncez par la même à toute réclamation relative à cette ré-affectation, que cette dernière soit contractuelle, liée à un litige, même si la société SOFTALYS a été avisée de possibles conséquences négatives à votre égard.

8. Acceptation totale et entière

Les présentes Conditions Générales régissent les relations contractuelles entre la société SOFTALYS et le Souscripteur les deux parties les acceptant sans réserve. Ces Conditions Générales prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Elles ne peuvent être modifiées que par un amendement écrit entre les parties. Si telle ou telle condition des présentes devenait inapplicable pour une raison ou pour une autre, cette condition serait modifiée au strict minimum pour devenir applicable.

Toutes les Commandes passées à la société SOFTALYS sont destinées à l'usage personnel des Souscripteurs, les Souscripteurs ou les destinataires du/des Service(s) s'interdisant toute revente partielle ou totale des Services.

Les tribunaux de Versailles seront seuls compétents pour résoudre tout litige relatif au présentes, y compris, sans que cette énumération soit limitative, leur validité, leur interprétation, leur exécution et/ou leur résiliation et ses conséquences.

La langue contractuelle et de dispute est le français. Dans le cas où un litige apparaîtrait entre le texte français et toute traduction, la version française prévaut.

En cas de poursuite intentée par des tiers contre la société SOFTALYS ou ses Fournisseurs suite à une infraction ou une violation des Conditions Générales qui serait imputable à un ou plusieurs Souscripteurs, ce ou ces Souscripteur(s) accepte(nt) d'indemniser la société SOFTALYS ou ses Fournisseurs (incluant ses employés, administrateurs, représentants, distributeurs et affiliés) en lui versant des dommages et intérêts correspondant aux frais engagés (y compris honoraires d'avocat) et à la compensation des préjudices subis.

La souscription à un ou plusieurs Service(s) de FaxExpert® ainsi que l'utilisation de ce(s) Service(s) et du site www.faxexpert.com suppose l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente par le Souscripteur.

La société SOFTALYS se réserve le droit de suspendre ou de résilier les services de plein droit si elle est convaincue que le Souscripteur utilise le service FaxExpert® d'une manière impropre à la cohabitation avec ses autres Souscripteurs, préjudiciable à la société SOFTALYS ou à des tiers, ou encore en violation des présentes.